



L'utilisation de mon image personnelle sans mon accord

Par **stiffen7**, le **17/01/2008** à **17:49**

Bonjour,

Voilà une petite question en rapport avec l'utilisation de mon image. J'explique, en surfant sur Internet je suis tombé sur le site privé de mon ancienne école qui présente certaines photos. J'apparais sur 2 photos. Ces photos ne présente pas de caractères diffamatoires mais néanmoins puis-je faire valoir mes droits sur ces 2 photos ?

Pour vous faire une idée plus précise vous pouvez consulter ces 2 clichés sur <http://www.ise-metz.com/etudiants.htm>

Il s'agit des 2 premières photos, merci de vos réponses que j'attends avec impatience.